



Compte-rendu Animation 2013

Site Natura 2000 de San Pedrone

(SPN FR9400573)

Les enjeux définis dans le document d'objectif concernaient prioritairement la préservation de l'astragale centralpine sur la commune de Focicchia et des sources pétrifiantes à tuf sur la commune de Cambia.

Lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu en février 2013, l'animation devait s'axer prioritairement sur la gestion durable des espaces forestiers. En effet, les habitats d'intérêt communautaire qu'ils représentent sont particuliers car pouvant être issus d'une gestion passée (culture de la châtaigne par exemple). Il paraissait donc primordial de relancer une gestion de l'espace forestier afin de pérenniser ou favoriser ces habitats. La majorité du temps d'animation a donc été consacrée dans ce sens.

Cependant, l'un des deux objectifs prioritaires du document d'objectifs n'ayant pas été traité, l'animation 2013 a aussi permis de combler ce manque. Ainsi, le temps consacré par le CRPF de Corse à l'animation du site Natura 2000 du San Pedrone peut se décliner comme suit.

Prestation 2013	Quantité prévue (j)	Quantité réalisée (j)
0. Réunion COPIL annuel Cambia	1	0
1. Animation propriétaires forestiers de Cambia		
1.1 sylviculture chêne vert, aulne, châtaignier	6	8.5
1.2 Rénovation châtaigneraie à fruits sur Cambia - parcelle de démonstration ouverte au public dans l'espace communal		
2. Sylvo-pastoralisme pour entretien des châtaigniers	1	1
3. Animation propriétaires forestiers de Focicchia		
3.1 Sylviculture du châtaignier	9	9.25
3.2 Rénovation châtaigneraies à fruit		
4. Partenariat forêt - agriculture	2	2
5. Sentier découverte - Sources pétrifiantes, botanique et rivière		
5.1 Conception et suivi du sentier	2	3.5
5.2 Plaquettes sentier	2	2.5
6. Inciter la recherche sur les sources pétrifiantes	1	0
7. Animation charte Natura 2000 CAMBIA	2	2.5
8. Animation charte Natura 2000 FOCICCHIA	2	3
TOTAL	28	32.25

Descriptif des actions :

- **Action 0**

Le Copil de fin d'animation du site Natura 2000 du Massif du San Pedrone pour l'année 2013 sera organisé en début d'année 2014 (fin janvier). Pour cette raison, aucun temps d'animation n'a été consacré à cette action.

- **Action 1 et 2 :**

Commune concernée : Cambia

Cette action visait à promouvoir et initier :

- une sylviculture adaptée aux enjeux environnementaux pour les peuplements forestiers présents sur le territoire de Cambia. Cela concerne les peuplements de chênes verts, d'aulnes et de châtaigniers. Les peuplements de châtaigniers peuvent aussi produire du bois et la valorisation de ces produits forestiers doit être communiquée. L'objectif est aussi de pouvoir regrouper les propriétaires intéressés au sein d'une organisation commune.
- La rénovation de châtaigneraies à fruits pour les vergers abandonnés.

Cette action s'est déclinée en plusieurs phases :

- *Phase terrain : préparation SIG + visite terrain + rendu SIG*

La démarche prospective « terrain » s'est concentrée prioritairement sur les peuplements de châtaigniers, ces peuplements représentant le plus d'intérêt localement d'un point de vue de la gestion sylvicole.

Le travail cartographique a consisté en un croisement de données ayant attiré d'une part au potentiel d'exploitabilité (pente) et d'autre part aux peuplements IFN. A partir de cette étude cartographique. Trois zones ont été identifiées (Figure 1) et ont fait l'objet d'une visite de terrain.

La visite terrain s'est composée :

- d'une étude de potentialité des sols en regard des objectifs de culture de bois d'œuvre de châtaignier ou de culture de châtaignes. Pour ce faire, le guide de sylviculture du châtaignier, réalisé par le CRPF de Corse, a été utilisé.
- d'une évaluation visuelle de l'état sanitaire des peuplements actuels. Cette évaluation est primordiale dans la mesure où l'état sanitaire des arbres est un facteur majeur pour orienter une gestion sylvicole ou castanéicole.

Ce travail a été réalisé en partenariat avec les acteurs locaux : l'adjoint au maire, monsieur Angeli et les castanéiculteurs, messieurs Guerrini et Rinaldi. Ce partenariat est un atout précieux en vue d'une gestion future des espaces forestiers abandonnés.

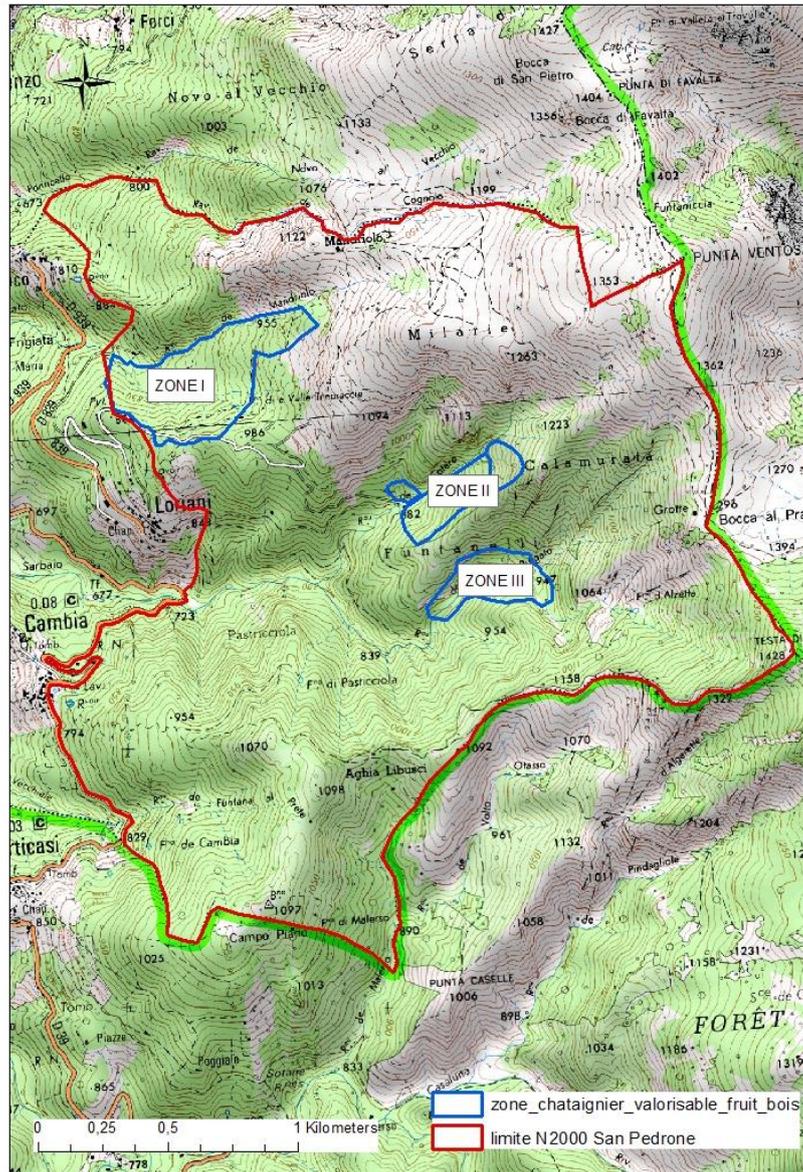


Figure 1 : Zone de gestion potentielle de peuplements de châtaigniers

La zone I (20 ha) est un verger abandonné emmaquisé. L'état sanitaire des arbres ainsi que les stations sur lesquels ces peuplements sont situés ne permettent pas d'envisager le renouvellement de ces châtaigneraies, que l'objectif de gestion soit la production de bois ou de fruits.

La zone II présente un réel potentiel au niveau des stations. La partie décrochée (0,7 ha) à l'ouest est une zone où le verger de châtaignier peut être rénové. Cette zone jouxte des surfaces déjà en gestion par un castanéiculteur local.

La plus grande partie de la zone II (5,1 ha) est un flanc de colline qui présente de très bonnes stations. Au vu du mauvais état sanitaire des arbres, la gestion future sera orientée vers la production de bois d'œuvre de châtaignier. Dans cette zone potentielle, il est primordial de réaliser des travaux pour préserver la châtaigneraie car

il existe une abondance d'autres essences qui peuvent se substituer au châtaignier. Ces travaux de régénération doivent être confortés par la mise en défens des parcelles concernées. Là encore, l'implication des agriculteurs locaux est un réel avantage. De plus, le potentiel économique que représentent les peuplements de chênes verts pourrait assurer le financement des travaux de rénovation des châtaigneraies.

Accolée à cette zone, au Nord, une petite surface (2,1 ha) de chênes verts présente un peuplement mûre qui présente un potentiel économique intéressant par rapport à sa valorisation en bois de chauffage. Une fois encore, la gestion sylvicole de cette surface serait adaptée aux enjeux environnementaux puisque tout le peuplement ne serait pas coupé, laissant des arbres semenciers pouvant nourrir des cochons et des ouvertures permettant d'aménager un terrain de chasse des rhinolophes.

La zone III (7,5 ha) située en bord de rivière présente de faibles pentes et de très bonnes stations. Les peuplements sont d'anciens vergers de châtaigniers envahis par l'aulne cordé. Les arbres sont encore dans un bon état sanitaire. Une gestion sylvicole ou castanécicole est envisageable pour ces peuplements. Tout dépendra de la volonté des propriétaires.

- *Phase réunion publique ou individuelle*

Pour l'année 2013, deux réunions publiques ont été organisées sur la commune de Cambia pour exposer les possibilités de gestion des peuplements de châtaigniers et pour communiquer autour des potentialités que les agents techniques du CRPF de Corse et les acteurs locaux ont pu constater. Quelques propriétaires forestiers sont très intéressés par ces démarches. Les acteurs politiques locaux sont très impliqués pour préserver et valoriser le patrimoine naturel de leur commune.

- *Phase accompagnement projet propriétaire individuel ou collectif*

Un listing propriétaires concernant les zones de gestion potentielles a été réalisé afin de mobiliser particulièrement les propriétaires qui disposaient d'un réel potentiel. Simultanément, les acteurs politiques locaux ont montré leur volonté d'aménager et de gérer leur territoire. Afin d'y parvenir, ils ont souhaité lever la problématique foncière en optant pour le regroupement. Ainsi, après avoir étudié les différentes possibilités de regroupement au vu des potentialités et des volontés locales, décision a été prise de s'orienter vers la constitution d'une association syndicale autorisée de gestion forestière. La mairie s'est donc engagée dans cette démarche et se verra octroyer en 2014 un soutien financier pour réaliser les actions nécessaires à sa mise en place. Ce travail a été réalisé avec le soutien de l'ODARC et en partenariat avec le monde agricole local, totalement en phase avec les projets forestiers. Ces projets peuvent déboucher sur une réelle gestion sylvopastorale des peuplements de chênes verts, comme mentionné ci-dessus.

L'animation a porté particulièrement sur la structuration foncière et sa présentation aux acteurs locaux ainsi que sur la prospection des zones potentielles de gestion à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Des partenariats avec les agriculteurs locaux sont effectifs. Ils seront à la base de la pérennité des régénérations des peuplements

et des projets sylvo-pastoraux, qu'ils soient dans les peuplements de chênes verts ou de châtaigniers. La mise en place des travaux nécessaires n'a pu être effectuée car les outils financiers n'étaient plus disponibles (fin de programmation du PDRC).

- **Action 3 :**

Commune concernée : Focicchia

L'action "Animation propriétaires forestiers de Focicchia" a concerné jusqu'à présent un projet de regroupement de propriétaires forestiers au sein d'une ASL. L'objectif de cette structuration est de fédérer les propriétaires autour d'une thématique commune : la sylviculture du châtaignier pour réaliser du bois d'œuvre. En effet, certaines stations présentent un potentiel intéressant permettant d'envisager de tels objectifs sylvicoles. Un travail de mobilisation visant le regroupement de propriétaires en ASL a été réalisé dans ce sens, ce qui équivaut à 3 journées de travail financées au titre de la convention 2011. Cependant, ce projet a été avorté pour les raisons suivantes :

- Crainte de la part des propriétaires pour la pérennité de leurs actions sylvicoles vis-à-vis de la divagation animale
- Nécessité d'investissement financier des propriétaires
- Perte de motivation des propriétaires

Le frein majeur étant celui de la divagation animale, une action spécifique a été proposée. Nous la détaillerons ultérieurement. D'autre part, étant donné le manque de motivation de certains propriétaires, nous avons à nouveau prospecté une zone qui évitait les complexités liées à la desserte. Ainsi, après une préparation sur un logiciel de cartographie, une identification d'une zone au potentiel sylvicole important et desservie facilement a été identifiée (Figure 2).

Lors de la visite de terrain, deux zones ont été distinguées pour leur potentiel :

- Sylvicole : châtaigneraie à bois future nécessitant une régénération des peuplements par ensemencement des anciens arbres en vergers (garant de plus d'une réelle biodiversité) après élimination des aulnes cordés et des ronces.
- Agricole : châtaigneraie à fruits. Certains arbres de vergers abandonnés ont gardé un fort potentiel de production et méritent qu'on y accède plus facilement en vue de leur exploitation.

Lors de cette visite, nous avons noté que les petites parcelles de chênes verts en terrain privé n'offraient pas la possibilité d'une gestion particulière. Le travail d'animation se concentrera donc sur les peuplements de châtaigniers. Des visites de terrain dont les objectifs étaient similaires à ceux des visites réalisées sur Cambia ont été faites. Ainsi, le zonage du potentiel de gestion a été établi et la cartographie précisée (Figure 2). La zone de production de fruits s'étend sur 9,7 ha et celle de production bois sur 10,2 ha.

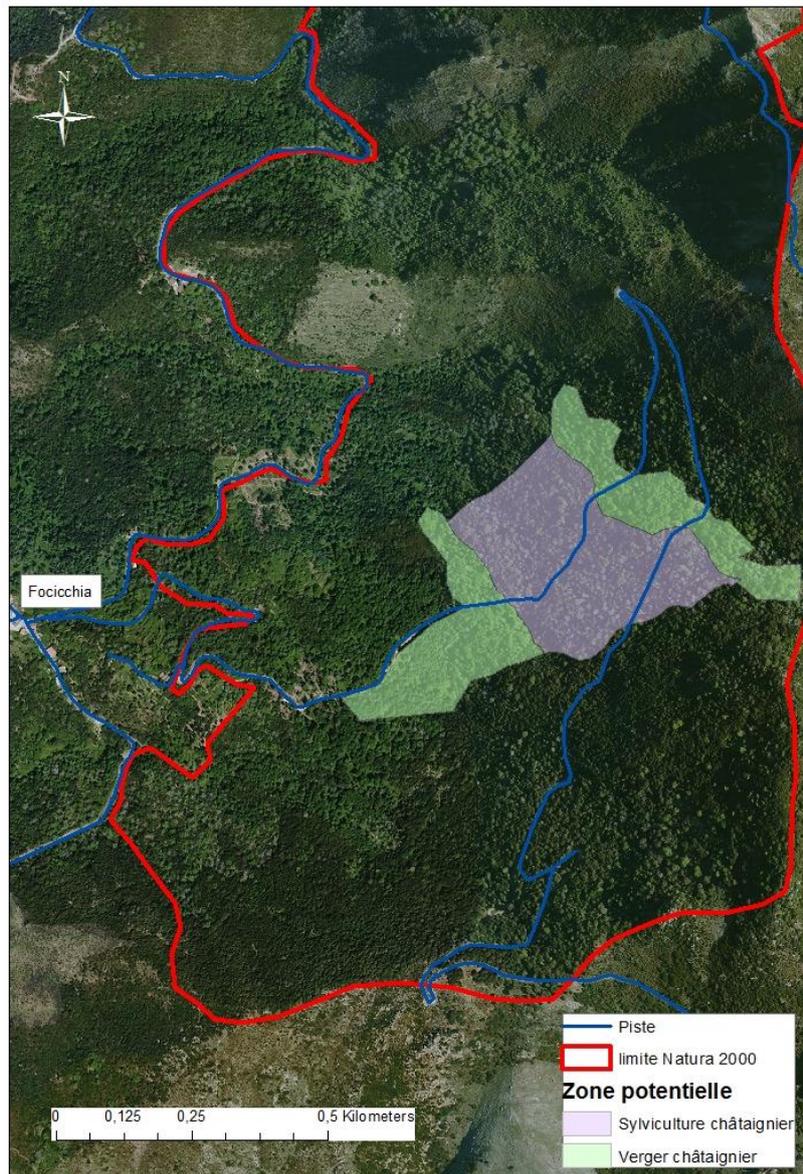


Figure 2 : Zone de gestion sylvicole et agricole sur Focicchia

Aucun projet de regroupement n'a été poursuivi sur cette zone. Cependant, l'animation a consisté en l'actualisation cadastrale des propriétaires de la zone particulièrement. Une réunion publique et des réunions individuelles ont été organisées pour sensibiliser les propriétaires à la rénovation des châtaigneraies dans un objectif sylvicole ou castanéicole.

Devant la faible mobilisation des propriétaires et au vu des tensions locales évidentes qui semblent freiner le développement, il a été décidé de se concentrer autour des acteurs moteurs. Ainsi, monsieur Fondacci, exploitant forestier et propriétaire de surfaces inscrites dans les zones potentielles, désire mettre en place sur ces parcelles un chantier de rénovation dans le but de produire du bois d'œuvre. Monsieur Fondacci est prêt à réaliser les travaux nécessaires et à établir un bilan économique transparent qui serve de référentiel. Le calendrier de Monsieur Fondacci étant plein jusqu'au printemps, ces travaux ne pourront être réalisés qu'à partir de l'automne prochain, en 2014.

La piste forestière qui sert de desserte qui avait été très endommagée suite aux intempéries de novembre 2011 a été rénovée. Suite à cette rénovation, l'ONF prévoit en 2014 de proposer la mise en vente d'une coupe déjà martelée dans les peuplements de chênes verts. L'aménagement forestier de la forêt communale prévoit en l'occurrence une irrégularisation de ces futaies sur souche en vue de remplir des objectifs écologiques, notamment pour le maintien de l'habitat des rhinolophes. Cette mise en vente est conditionnée par l'accord du propriétaire public.

- **Action 4 :**

Commune concernée : Focicchia

Parallèlement à l'action 3 et afin de garantir la pérennité des actions sylvicoles qui pourraient être réalisées, un travail de dialogue avec les éleveurs locaux étaient indispensables.

Sur les deux éleveurs présents sur le territoire, le CRPF de Corse n'a pu en rencontrer qu'un seul : monsieur Lecca, éleveur de brebis. Un aménagement des 20 ha de la zone potentielle définie dans l'action 3 mettait en évidence la nécessité de mettre en défens 10 ha au maximum au bout de 10 ans avec une décroissance de cette surface après 10 ans. La négociation avec monsieur Lecca avait été fructueuse puisqu'il était prêt à participer au projet. Cependant, un contrôle européen lui a enlevé une vingtaine d'hectares préalablement déclarés. De ce fait, monsieur Lecca souhaite intégralement gardé en pâture les surfaces de la zone potentielle.

Suite à l'essor de la fièvre catarrhale, monsieur Lecca souhaite vendre son cheptel et réorienter son activité vers l'apiculture. Ce changement d'activité pourrait en partie résoudre les problèmes de régénération des peuplements forestiers.

D'autre part, le CRPF de Corse n'a pu rencontrer l'éleveur porcin qui fait pâturer ses bêtes sur la commune de Focicchia. La préservation de la régénération passe par une entente avec cet éleveur, que cela concerne les châtaigneraies ou les yeuseraies communales.

Comme il a été rappelé précédemment, il semble que tout projet de développement passe par un assainissement de la situation politique qui fait s'opposer fortement deux parties. L'émergence de projets de territoire pourrait se profiler après les élections prochaines.

- **Action 5 :**

Commune concernée : Cambia

Dans un but de développement durable, la commune de Cambia souhaite valoriser son patrimoine environnemental. En effet, les sources pétrifiantes à travertins, le potentiel faunistique de la rivière de la Sorbaghja sont des éléments que la commune de Cambia veut montrer. Ainsi, elle souhaite étendre le sentier présentant des lieux bâtis historiques pour réaliser une boucle complète partant du village de Cambia et qui montre les éléments environnementaux cités précédemment.

Le sentier concerne en partie la zone Natura 2000 pour mettre en valeur et préserver à travers la communication les sources pétrifiantes, la rivière en général ainsi que les châtaigneraies. La carte en Figure 3 met en évidence les nouvelles boucles possibles afin d'aménager un secteur de randonnée spécifique à la commune de Cambia. Nous voyons nettement sur cette figure la jonction aux nouveaux itinéraires via une déviation du sentier Mare a Mare Nord.

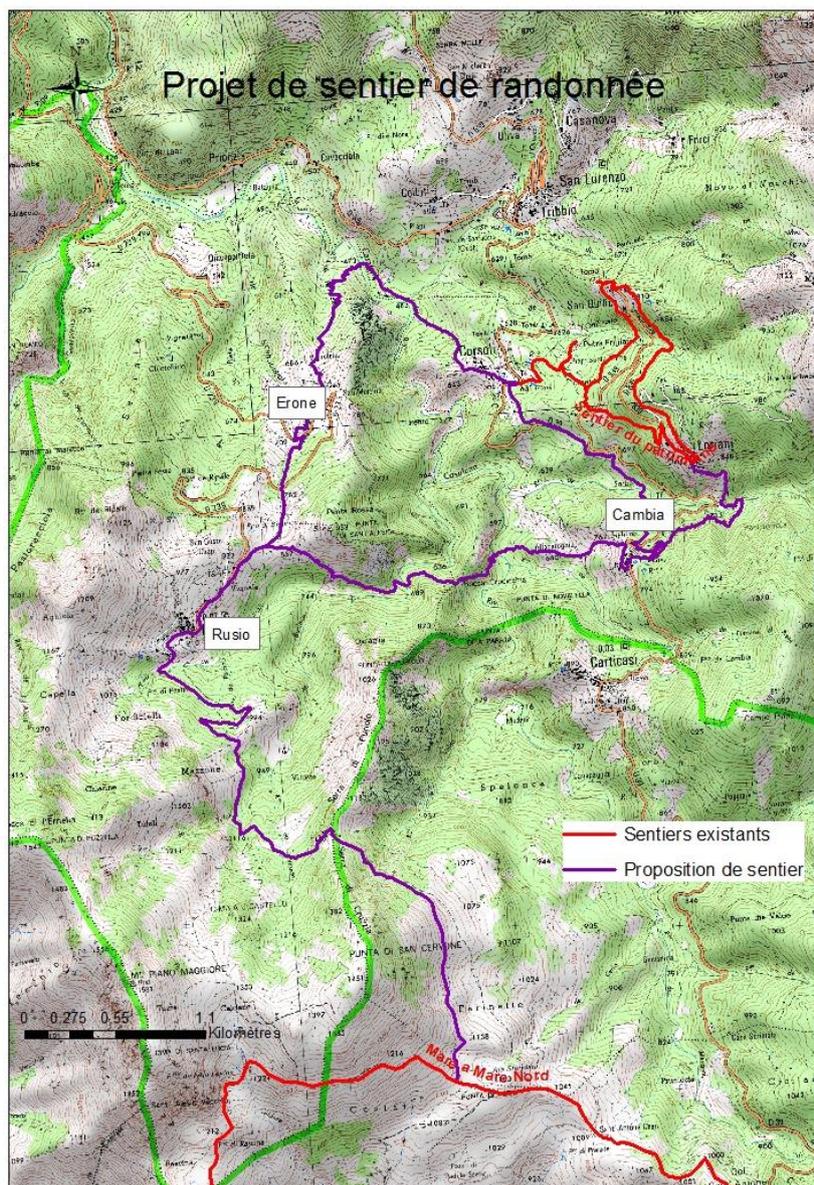


Figure 3 : Plan de situation du projet de sentier de randonnée

Les visiteurs auront la possibilité d'arriver par la route directement ou de faire un détour lors de la progression pédestre sur le sentier "Mare a Mare Nord". Nous décrivons ici un itinéraire possible mais différentes boucles proposées peuvent s'effectuer dans n'importe quel sens. Quatre nouvelles boucles (Figure 4), d'une longueur de 12,4, 10,7, 9,2 et 5,7 km, sont proposées afin de s'adapter à la variété des conditions physiques et souhaits des randonneurs.

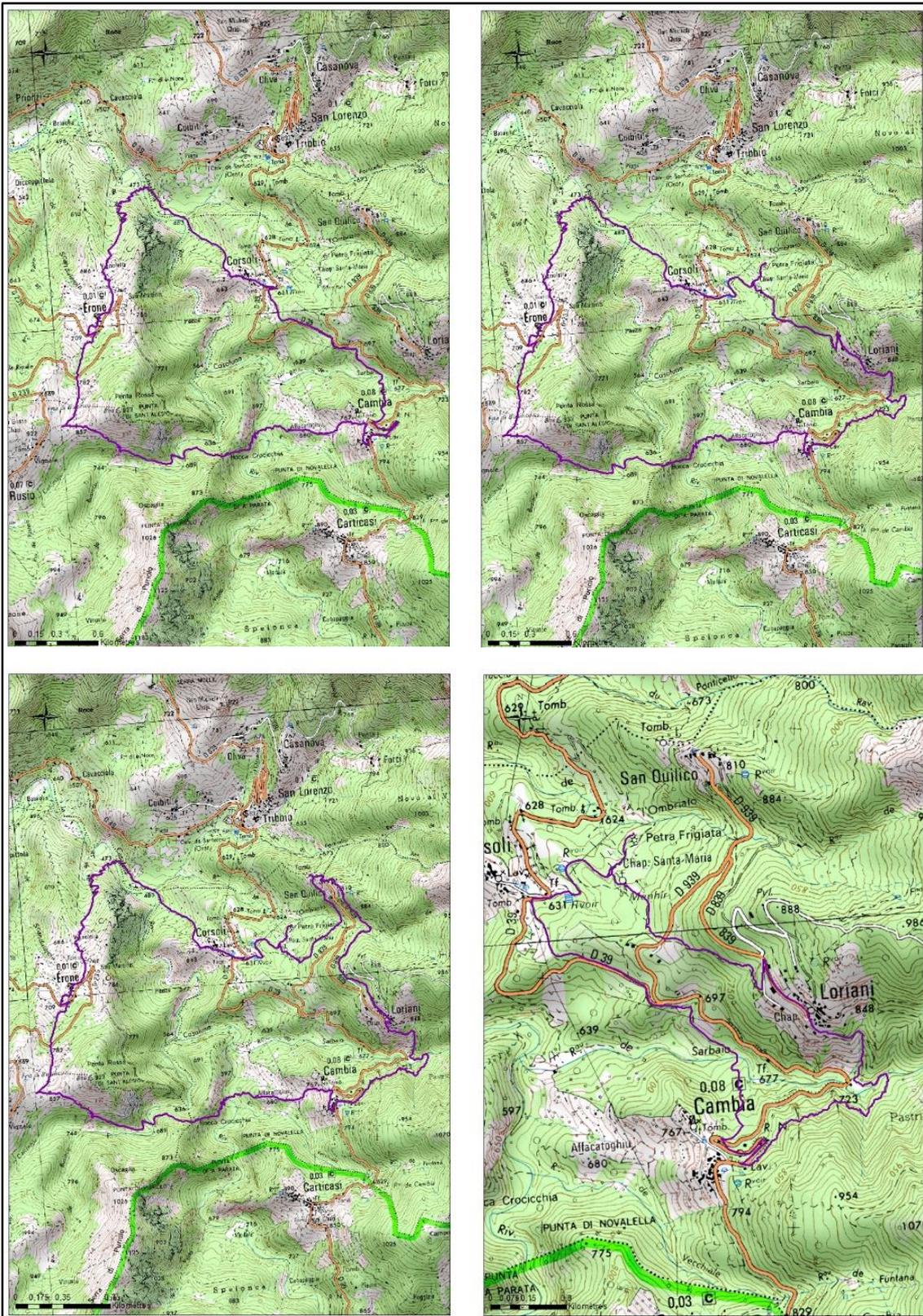


Figure 4 : Variantes des randonnées

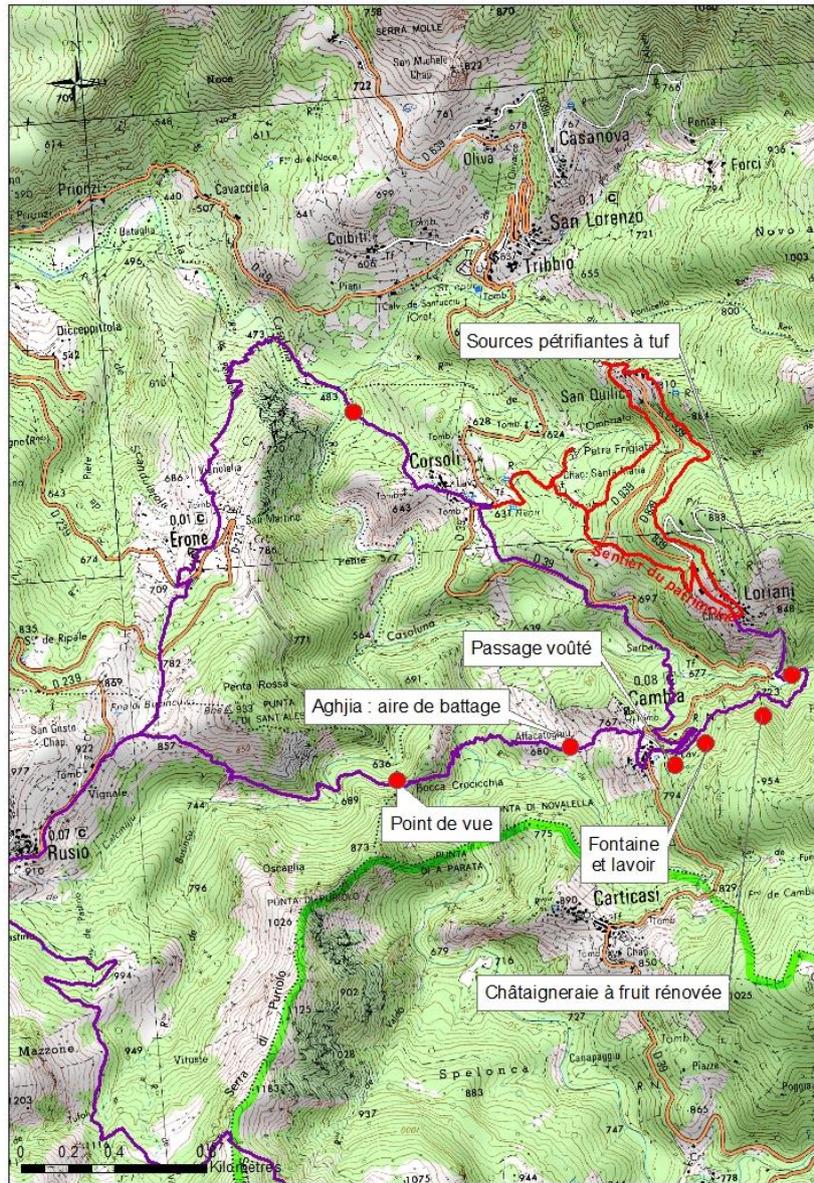


Figure 5 : Cartographie du patrimoine naturel et culturel à mettre en valeur

Description de l'itinéraire :

- Du village de Rusiu, une descente serpente entre les terrasses des anciens jardins du village, puis s'insère dans une mini vallée en longeant un ruisseau sous une voûte de chênes séculaires pour remonter dans un paysage rocailleux et aride jusqu'à une crête d'où l'on découvre un ensemble de vallées où coulent des ruisseaux affluant de la Casaluna. En face le village de Cambia, à gauche celui de Corsuli flanqué du mont St Blaise.

- Une descente très rocailleuse, dans les senteurs de schistes, mène à la rivière Casaluna où une atmosphère de fraîcheur est la bienvenue. Passage à gué, ou sur un tronc d'arbre qui a eu la bonne idée de tomber là (jusqu'à la prochaine grande crue).

- La remontée par un autre versant aride débouche sur une crête d'où l'on aperçoit l'église de Cambia. Un chemin bordé de grands chênes, digne d'un roman de Prosper Mérimé, passe près d'une "Aghjia" (aire de battage du blé), avant de rejoindre le sentier qui monte abruptement vers le village.



- Au débouché, à gauche l'église St Marguerite, à droite, emprunter après une dizaine de mètres la route qui donne accès au quartier de "Muzunaccia" au bas du village.

- En continuant vers le haut, une rue pavée passe sous deux voûtes pratiquées dans d'imposants bâtiments, image caractéristique du village de Cambia.

- Au débouché sur la D 39, descendre à gauche vers le monument aux morts et la fontaine du village, dont l'eau est réputée dans toute la commune et qui "coule toujours sans jamais s'arrêter" du moins jusqu'à ce jour.

- **Prendre le sentier qui surplombe la D39, passer derrière le vieux lavoir et continuer dans la châtaigneraie rénovée, passer au-dessus de deux maisons, franchir deux barres rocheuses agrippées à la montagne, continuer à flanc de montagne dans une zone très boisée, avec des concrétions et des sources pétrifiantes et une ancienne châtaigneraie, remarquablement conservée bien que sans entretien depuis au moins cinquante ans.**



- **Franchir le ruisseau "Surbaghia" et continuer sur l'autre rive jusqu'à la maison du pont, puis grimper vers le hameau de "Loriani" que l'on aperçoit au-dessus.**

- Le sentier passe devant un vieux lavoir, puis un sentier permet de descendre visiter un abri sous roche gravé des mêmes signes que les "pêtre frigate" caractéristiques de cette région.

- Retour au chemin qui passe dans le village de Loriani, montée abrupte vers l'Eglise St Catherine, très typique avec sa façade en pierres apparentes d'une très belle facture.

- Continuer par le chemin de "l'Arca" sépulture à fosse commune en usage au moins jusqu'au 18ème siècle.

- Prendre la route de St Quiligu, passer le ruisseau de "l'Ombratu" et remonter par le magnifique sentier empierré qui donne accès au haut du village.

- Descendre à l'Eglise ST Quiligu, chapelle à fresques du 12 ème siècle, qui abhorre fièrement ses sculptures sur pierre, personnages et symboles de la corniche supérieure, sans parler des fresques intérieures, soigneusement restaurées en 2008.

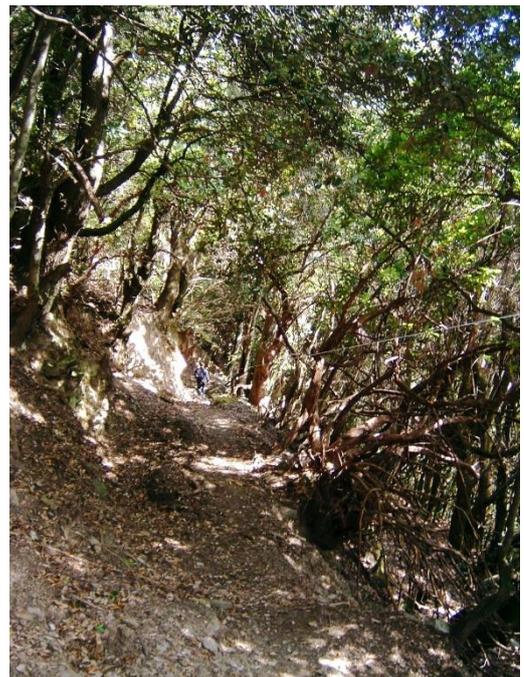
- Continuer par le chemin qui rejoint la chapelle de Sta Maria par un superbe sentier qui serpente sous les chênes, passe le ruisseau de "l'Ombratu", où une "fontanelle" éteindra si besoin en est votre soif, traverse une ancienne châtaigneraie et arrive à la chapelle. A gauche la ruine du vieux couvent, à droite une "Stantara" à figure humaine et la chapelle de Sta Maria, soeur jumelle de la précédente, mais moins parée. D'après la tradition cet édifice a été construit en même temps que St Quiligu, par le maître-artisan et son fils ; le premier guidant la mise en place des pierres taillées, d'après le son que rendaient les coups de marteau de son apprenti de fils ...

- De ce monument, une déviation pourra vous emmener à l'une des "Pétre frigate" répertoriée de cet endroit ; d'autres existent mais sont disséminées dans le maquis environnant.

- Retour au sentier qui rejoint l'entrée du village de Corsuli, 300 m en contrebas.

- Traverser le village, dont la première maison, posée sur le rocher, était une tour carrée, construite avec les pierres de l'ancien "Opidum" romain qui coiffait le mont St Blaise à gauche du village. Elle servait de résidence au régisseur de la famille Bianculacci dont dépendaient toutes les terres de la région. Cette construction a été partiellement détruite et englobée dans l'ensemble du bâtiment qui l'entoure au moment de la révolution de "Terra del cumunu", afin qu'elle n'est plus son caractère défensif.

- Passer à gauche de l'Eglise ST Blaise, et sous la terrasse pour prendre tout droit le chemin du pont d'Erone qui passe près d'une "Aghjia", et descend vers la Casaluna, par un vallon



de grands chênes, passe le ruisseau de Corsuli, franchi les deux rivières jumelles de St Laurent et remonte entre d'anciennes vignes.

- Un chemin à gauche permet de visiter un authentique moulin à eau avec ses deux meules, l'une pour le blé l'autre pour les châtaignes.
- Remonter sur le chemin et passer sur l'antique pont Génois qui enjambe la Casaluna et desservait les villages d'Erone et de Rusiu.
- Une montée par un sentier zigzagant à flanc de montagne débouche sous l'Eglise d'Erone.

Travaux à effectuer

Afin de réaliser ces nouveaux itinéraires de randonnée, des travaux d'aménagements sont nécessaires et consistent en quatre types d'interventions :

- Elagage haut et bas. Au plus juste pour permettre le passage facile des randonneurs, en détruisant le minimum de végétaux.
- Ramassage des éboulis. Dégagement d'un passage de 50 cm au minimum, et utilisation des déblais pour renforcer la partie basse, ou haute du chemin.
- Reconstruction de passages. Déblais remblais, réutilisation des matériaux d'origine, pierre, terre, bois en priorité.
- Information du public. Plaquettes touristiques, panneaux indicateurs en bois, traces de peinture, ou empilages bien repérables.

Plan de financement

Le GAL Centre Corse prendra en charge le financement de ce projet. Le CRPF de Corse s'est chargé de constituer le fonds des plaquettes du sentier concernant les habitats d'intérêt communautaire qui sont inscrits dans le volet communication de ce projet.

- **Action 6 :**

Commune concernée : Cambia

Il apparaît un manque d'informations scientifiques sur le fonctionnement des sources pétrifiantes. L'action d'animation proposée était de solliciter les établissements de recherche corses sur ce phénomène et ainsi relancer les études concernant ce sujet. Cette action n'étant pas prioritaire et le temps passé à réaliser les autres actions ayant dépassé le temps prévisionnel, elle n'a pu être aboutie.

- **Action 7 et 8 :**

Commune concernée : Cambia et Focicchia

Ces actions concernent la promotion auprès des propriétaires forestiers locaux de la charte Natura 2000 déjà réalisée. Deux réunions d'informations collectives ont été organisées sur Focicchia et Cambia les 24 et 25 octobre 2013. Des réunions individuelles ont aussi été menées pour sensibiliser les propriétaires.

Les résultats ont été positifs puisque les 4 premières chartes N2000 ont été signées, 2 par les propriétaires publics communaux (mairies de Focicchia et de Cambia) et 2 par les propriétaires privés. 3 autres sont en cours de finalisation.

- **Action annexe : Astragale Centralpine**

Commune concernée : Focicchia

Nous avons évoqué en début de ce compte-rendu qu'aucune action spécifique n'était à mener concernant l'astragale centralpine. En effet, le conservatoire botanique de Corse menait une recherche scientifique sur la germination de l'astragale ainsi que sur son patrimoine génétique.

Le conservatoire et le CRPF de Corse ont prélevé des graines en 2012 afin de les envoyer aux jardins royaux londoniens de Kew pour que ces derniers effectuent les tests de germination. Malheureusement, le nombre de graines viables prélevées n'était pas suffisant et n'a pas pu permettre de telles expérimentations.

Une nouvelle campagne de récolte a eu lieu en septembre 2013. Lors de cette campagne le comptage des pieds d'astragale a été fait. Sur les 14 pieds recensés en 2012, il n'en reste plus que 9. La disparition des autres pieds n'est pas expliquée. Cette fois-ci, la récolte de graines a servi à réaliser des essais de fertilité localement, le conservatoire s'étant doté du matériel technique nécessaire.

- **Action annexe : Gestion de la rivière de la Sorbaia**

Commune concernée : Cambia

Cette action réalisée en 2012 concernait essentiellement la mobilisation de tous les acteurs autour de la gestion de la rivière de la Sorbaia et en l'occurrence la réintroduction de la truite de Corse ou de l'introduction de l'écrevisse à pattes blanches.

Afin de dégager un consensus, une réunion a été organisée le 3 octobre 2012. Il a été décidé à l'unanimité de travailler dans le sens d'une réintroduction de la truite de Corse. Cette unanimité a une valeur forte puisque la mairie de Cambia, la fédération de la pêche, la DREAL, l'OEC, l'ONEMA, l'ONF et le CRPF étaient représentés. Le planning prévisionnel suivant des actions à mener a été acté et est présenté en Figure 6.

Pour garantir la réussite du projet et fort des expériences infructueuses passées, il a été convenu que le projet de réintroduction devait être partagé par l'ensemble de la population locale et qu'une communication officielle de ce projet devait être faite afin d'investir chaque membre. La fédération de pêche et certains habitants motivés de Cambia ont proposé des surveillances bénévoles, portées sur la communication. Ces surveillances seront accompagnées de celles de l'ONEMA, de la fédération régionale de la pêche et de l'ONCFS (une douzaine de journées de surveillance par an).

